

# AVIS DE COURSE

## REGATE DES 3 PHARES

**DIMANCHE 9 JUIN**

Baie de Royan , Ouest Ile d'Oléron , Pertuis d'Antioche , Baie de la Rochelle  
Autorité Organisatrice (OA) : REGATES DE ROYAN

**Club REGATES DE ROYAN**

**Grade 5B**

**La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.**

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2 les règlements fédéraux,
- 1.3 les règles de classe si elles s'appliquent à l'épreuve

### 1. PUBLICITE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20,9,2 s'applique.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la (de)
  - 3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception : A – B - C – D – E de la norme CE.  
Les bateaux de conception antérieure à cette norme doivent être homologués **au minimum en 4ème catégorie**.
  - 3.1.2 Tous les bateaux du système à handicap **Osiris Habitable** :
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à

**Régates de Royan**  
**Promenade Pierre Dugua de Mons**  
**172000 Royan**  
au plus tard le **1er Juin 2019**

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence Club mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
  - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
  - une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformité
  - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

## 4. DROITS A PAYER

4.1 Les droits requis sont les suivants :

Série	Montant
<b>Habitable</b>	<b>20€ par bateau 5€ par équipier</b>

## 5. PROGRAMME

Jour et date	Heure début	Heure fin
<b>Confirmation des Inscriptions</b>	<b>Samedi 8 Juin 18h00</b>	<b>20h00</b>
<b>Emargement / Briefing</b>	<b>Dimanche 10 Juin 9h00</b>	<b>9h30</b>

5.3 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
<b>10/06/19</b>	<b>10h00</b>	

5.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après ; h

## 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées suivant les prescriptions fédérales.

**[SUPPRIMER LA LIGNE SUIVANTE SI SANS OBJET]**

Et disponibles en version électronique à l'adresse suivante

**:[www.regatesderoyan.com](http://www.regatesderoyan.com)**

## 7. PARCOURS

7.1 Les parcours seront **côtier**

L'emplacement de la zone de course est décrit ci-dessous :

7.2

**Baie de Royan , côte ouest Ile d'Oléron , Pertuis d'Antioche , Baie de la Rochelle**

## 8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

## 9 CLASSEMENT

9.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps

## 10. PLACE AU PORT

**Royan : Nuitées des 7- 8 – 9 Juin Gratuites**

**La Rochelle : Nuitée du 10 Juin gratuite**

## 11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## 12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

**13. PRIX**

La remise des prix se fera le lundi 11 Juin à 9h00 au Club housse du C.N.L.R

**14. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (RCV 4). En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

[regates.royan@wanadoo.fr](mailto:regates.royan@wanadoo.fr) - Tel : 05 46 05 44 13 -

[www.regatesderoyan.com](http://www.regatesderoyan.com)

**SITUATION DU PLAN D'EAU – HORAIRE DES MAREES**

Port	Baies de	Date	Basse mer	Pleine mer	Coefficient
Royan		09/06/19	4h00	1036	66
La Rochelle Pallice		09/06/19	16h13	23h16	62
		10/06/19	4h51	12h02	60

**ANNEXE PARCOURS ET ZONE DE COURSE**